

Suivi des travailleurs humanitaires de retour de zones affectées par Ebola

Validé par le RMG le 18 / 12 / 2014

Table des matières

Table des matières	2
Objectif	3
Objectifs	3
Remerciements	3
Suivi médical au terme d'une mission dans un pays affecté par Ebola	4
Qu'est-ce qu'une mission Ebola ?	4
Rappel important sur la transmission d'Ebola	4
Pourquoi procéder à un dépistage 21 jours après une mission ?.....	4
Préparatifs au dépistage	4
<i>Avant votre arrivée</i>	4
<i>À votre arrivée en Belgique</i>	5
Dépistage	5
Rappel important à l'attention des travailleurs humanitaires	7
Conseils pour les 21 jours qui suivent une mission Ebola	7
Sur le plan pratique	7

Objectif

Le Comité pour la sécurité en matière de Santé et le CEPCM ont récemment accru la sensibilisation à propos des procédures adoptées par les organisations (humanitaires) à propos du suivi de leurs travailleurs humanitaires travaillant dans des zones affectées par Ebola.

C'est pourquoi l'État belge, par le biais de l'équipe de coordination Ebola du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, a décidé d'examiner et d'harmoniser les procédures que ces organisations ont instaurées pour leurs travailleurs humanitaires qui résident en Belgique, que ce soit de manière temporaire ou permanente, pendant les 21 jours qui suivent une mission dans un pays affecté par Ebola.

Objectifs

Les objectifs du présent document sont les suivants :

- Fournir un modèle de procédure de suivi ;
- Harmoniser les procédures en place dans chaque organisation (humanitaire) ;
- Préparer les organisations en question à sensibiliser leurs travailleurs aux procédures du Plan national Ebola belge, dans le cas où ils tomberaient malades.

Remerciements

Nous tenons à remercier MSF Belgique pour le précieux soutien que l'organisation nous a apporté en acceptant de partager ses procédures avec nous. Leur document a servi de base à la rédaction de la présente procédure.

Suivi médical au terme d'une mission dans un pays affecté par Ebola.

Si vous êtes de retour d'une "mission Ebola", vous serez invité à observer la procédure suivante pendant les 21 jours qui suivent le dernier jour de votre séjour dans la zone affectée.

Qu'est-ce qu'une mission Ebola ?

Une mission Ebola est une mission qui a lieu dans une zone affectée par Ebola, selon la liste de l'OMS des pays affectés. À la date du 12 décembre 2014, l'OMS reconnaît trois pays affectés par Ebola : la Guinée Conakry, la Sierra Leone et le Libéria. Cette liste est susceptible de changer.

Rappel important sur la transmission d'Ebola

Ebola se transmet par contact avec une personne malade. Seule une personne présentant des symptômes d'Ebola (fièvre, diarrhée, vomissements...) peut transmettre Ebola à une autre personne avec qui elle est en contact, ou par l'entremise d'objets (vêtements, serviettes, draps) souillés par des fluides corporels de la personne malade.

Pourquoi procéder à un dépistage 21 jours après une mission ?

La période maximale d'incubation de la maladie (c'est-à-dire la période au cours de laquelle le virus serait susceptible de développer la maladie s'il vous a été transmis) est de 21 jours. Ce qui signifie que si, à votre insu, vous avez été en contact avec une personne malade au cours de votre dernier jour de travail, il est possible que vous soyez infectés, même si vous ne présentez aucun symptôme.

Si vous ne développez aucun symptôme pendant 21 jours, vous n'êtes pas infecté par Ebola.

Si vous développez de la fièvre après la période de 21 jours, elle n'est pas causée par Ebola.

Préparatifs au dépistage

Le dépistage proprement dit débutera après votre arrivée en Belgique, mais il vous sera nécessaire de prendre certaines dispositions avant celle-ci.

Avant votre arrivée

Avant votre arrivée, vous devez informer le siège de votre organisation à propos de :

- tout incident survenu au cours de la mission (même s'il ne semble pas avoir d'importance) ;
- la date et l'heure de votre vol de départ, ainsi que de toute escale et, au final, la date et l'heure d'arrivée à votre destination finale. L'organisation peut communiquer ces informations au SPF Santé publique aux adresses e-mail suivantes : vigilance.sanitaire@health.belgium.be et ebola@health.belgium.be.

Si un incident est survenu au cours de votre mission, le siège de l'organisation devra informer le SPF Santé publique de votre passage ou de votre séjour en Belgique (voir contacts ci-après).

À l'aéroport de départ, vous serez soumis à un dépistage de départ, consistant en un questionnaire et en un contrôle de la température. Veillez à communiquer toutes les informations pertinentes relatives à votre séjour et à votre exposition éventuelle au cours de la mission. Ces informations peuvent s'avérer essentielles si vous deviez tomber malade.

À votre arrivée en Belgique

Avant d'atterrir, vous devrez compléter une *passenger locator card*.

À votre arrivée à Brussels Airport, vous serez soumis à un autre contrôle de température. Si votre température dépasse 38°C (100.4°F), vous serez orienté vers les autorités sanitaires de l'aéroport afin qu'un examen plus approfondi soit réalisé.

Si vous n'êtes pas un voyageur en transit, mais que vous vous résidez en Belgique, vous devrez vous contrôler vous-même et, si nécessaire, respecter certaines mesures de confinement. Cette mesure sera mise en place sous le contrôle de votre organisation et avec le soutien du SPF Santé publique.

Dépistage

Le dépistage proprement dit dépendra de votre degré d'exposition au cours de la mission. Ce degré d'exposition est divisé en deux groupes majeurs. La personne ou le département en charge de la santé au travail de l'organisation qui vous emploie décidera du groupe auquel vous appartenez et, partant, du protocole que vous devrez observer.

Vous trouverez ci-après un tableau résumant les groupes et les protocoles respectifs.

	GROUPE 1 (RISQUE D'EXPOSITION FAIBLE)	GROUPE 2 (RISQUE D'EXPOSITION MOYEN)
Description	<p>Vous avez travaillé dans un centre de traitement Ebola sans avoir eu aucun contact avec des patients Ebola.</p> <p>Vous avez eu des contacts avec des patients Ebola en portant l'EPI approprié.</p>	<p>Vous avez eu des contacts avec des patients Ebola sans porter l'EPI approprié.</p> <p>Vous avez accidentellement été exposé en prodiguant des soins à des patients Ebola, malgré le fait que vous portiez l'EPI approprié.</p>
Mesure de confinement pendant la période de détection	<p>Aucune restriction de mouvement</p> <p>Il vous est recommandé de ne pas rester à une distance de plus de 4 heures d'un hôpital, afin de garantir un accès à des soins hospitaliers appropriés (présence d'un spécialiste des maladies infectieuses, qui est en mesure d'entamer un traitement si vous développez de la fièvre)..</p>	<p>Restez en isolement ou, au moins, à proximité de votre domicile ou de votre résidence temporaire.</p> <p>Évitez les contacts sociaux (réunion, concert...). Il n'est pas recommandé de partir en vacances.</p>
Détection	<p>Prenez votre température (sous l'aisselle) deux fois par jour (avec 12 heures d'intervalle entre 2 prises), au moyen d'un thermomètre à usage strictement personnel.</p> <p>Consignez la mesure dans un journal.</p> <p>Observez et consignez la prévalence de tous les symptômes suspects qui pourraient être liés à Ebola.</p> <p>Dès que vous commencez à ressentir un début de fièvre (> 38 °C, 100.4 °F) ou tout autre symptôme lié à Ebola, vous devez <u>contacter la personne chargée du suivi dans votre</u>, qui avertira la cellule de surveillance sanitaire du SPF Santé publique via : +32(0) 476.605.605 ou vigilance.sanitaire@sante.belgique.be</p>	<p>Prenez votre température (sous l'aisselle) deux fois par jour (avec 12 heures d'intervalle entre 2 prises), au moyen d'un thermomètre à usage strictement personnel.</p> <p>Informez quotidiennement de ces mesures la personne chargée du suivi dans votre organisation.</p> <p>Observez et consignez la prévalence de tous les symptômes suspects qui pourraient être liés à Ebola.</p> <p>Dès que vous commencez à ressentir un début de fièvre (> 38 °C, 100.4 °F) ou tout autre symptôme lié à Ebola, vous devez <u>contacter la personne chargée du suivi dans votre</u>, qui avertira la cellule de surveillance sanitaire du SPF Santé publique via : +32(0) 476.605.605 ou vigilance.sanitaire@sante.belgique.be</p>
Évacuation	<p>Au cas où vous commenceriez à ressentir des symptômes liés à Ebola, vous serez mis en relation avec les autorités sanitaires belges, qui organiseront votre transfert vers un hôpital de référence et qui se chargeront de rechercher vos contacts, en collaboration avec votre organisation.</p>	

Rappel important à l'attention des travailleurs humanitaires

Tant que vous ne présentez pas de symptômes, vous pouvez mener une vie tout à fait normale. Votre famille, vos amis peuvent être assurés quant au fait que vous n'êtes pas contagieux et que, dès lors, vous ne représentez pas un danger à leur égard.

Vous pouvez reprendre le travail et accomplir vos activités normales, conformément aux directives fournies par la personne ou le département en charge des risques pour la santé au sein de l'organisation qui vous emploie.

Bien que vous ne représentiez pas un danger pour les autres tant que vous ne présentez pas de fièvre ou de symptômes de la maladie, les autres constituent un danger potentiel à votre égard. Si vous avez de nombreux contacts avec d'autres personnes (foules importantes) ou si vous êtes en contact avec des patients, vous pouvez attraper une autre maladie (angine, bronchite, grippe...) susceptible d'entraîner de la fièvre et, partant, vous occasionner un stress jusqu'au moment où il serait clairement établi que vous n'avez pas été infecté par Ebola.

Conseils pour les 21 jours qui suivent une mission Ebola

- Reposez-vous bien.
- Continuez la chimioprophylaxie contre la malaria.
- Adaptez votre mode de vie afin d'éviter de tomber malade.

Sur le plan pratique

Au cours de ces 21 jours, assurez-vous d'avoir les objets suivants à votre disposition permanente et aisément accessible sur votre lieu de résidence :

- un thermomètre en état de marche ;
- un téléphone avec, en mémoire, le numéro de téléphone portable du responsable de votre organisation ;
- l'adresse de l'hôpital où vous vous rendrez en cas de fièvre.

Veillez à prendre vos dispositions en matière de transport dans le cas où vous devriez vous présenter aux urgences d'un hôpital (de référence). En cas d'urgence, vous pouvez appeler le numéro 112 – n'oubliez pas alors d'indiquer que vous appelez à propos d'un cas éventuel d'Ebola.

Si vous avez des questions concernant votre santé, n'hésitez pas à appeler l'organisation.

Contacts : _____